



**ACP** OBSERVATORY ON MIGRATION  
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS  
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

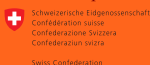
# LES DONNEES DERRIERE L'IMAGE :

## *Migrations irrégulières dans les pays ACP et le Sud global*



*Une initiative du Secrétariat ACP,  
financée par l'Union européenne,*

*mise en œuvre par l'OIM et avec le soutien financier de la Suisse,  
de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA*



Fonds de l'OIM pour le  
développement

*Développé et géré en  
matière de gestion des migrations*



## Dossier d'information

ACPOBS/2014/DI12

# 2014

## L'Observatoire ACP sur les migrations

L'Observatoire ACP sur les migrations est une initiative du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), financée par l'Union européenne, mise en œuvre par l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), à la tête d'un consortium de 15 partenaires, et avec le soutien financier de la Suisse, de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA. Établi en 2010, l'Observatoire ACP sur les migrations est une institution visant à produire des données sur les migrations Sud-Sud à destination des migrants, de la société civile et des décideurs politiques et à renforcer les capacités de recherche dans les pays ACP, dans le but d'améliorer la situation des migrants et de resserrer les liens entre migration et développement.

L'Observatoire a été créé pour favoriser le déploiement d'un réseau d'institutions de recherche et d'experts sur les migrations. Des activités ont été lancées dans 12 pays pilotes et seront progressivement étendues à d'autres pays ACP intéressés. Les 12 pays pilotes sont l'Angola, le Cameroun, Haïti, le Kenya, le Lesotho, le Nigeria, la République démocratique du Congo, la République unie de Tanzanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, le Timor-Leste et Trinité-et-Tobago.

L'Observatoire a lancé des activités de recherche et de renforcement des capacités relatives à la problématique des migrations Sud-Sud et du développement. A travers ces activités, l'Observatoire ACP cherche à adresser les nombreux enjeux de plus en plus incontournables pour le Groupe des États ACP dans le cadre des liens migration/développement. Les documents et produits des recherches, ainsi que les manuels pour le renforcement des capacités, sont accessibles gratuitement sur le site Internet de l'Observatoire ([www.acpmigration-obs.org](http://www.acpmigration-obs.org)). Les futures publications et informations sur les activités de l'Observatoire seront mises en ligne.

© 2014 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

© 2014 Observatoire ACP sur les migrations

Document préparé par Livia Manente, Assistante de recherches à l'Observatoire ACP pour les migrations. L'auteur voudrait remercier Jette Christiansen, Pablo Escribano, Yitna Getachew, Bohela Lunogelo, Susanne Melde, Christina Oelgemoller, Monika Peruffo, Pape Sakho et Eberhard Weber pour leurs contributions à la préparation de ce document.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), de l'Union européenne, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des autres membres du Consortium de l'Observatoire ACP sur les migrations, de la Suisse ou du UNFPA.

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit ni par aucun procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'éditeur.



**ACP** OBSERVATORY ON MIGRATION  
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS  
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

# **LES DONNEES DERRIERE L'IMAGE :**

***Migrations irrégulières dans les  
pays ACP et le Sud global***



## 1. Introduction

---

La migration irrégulière est l'une des questions les plus délicates au centre des débats actuels sur la migration, tant au niveau bilatéral que sur le plan multilatéral. Si beaucoup de choses ont été écrites à propos de la migration irrégulière Sud-Nord, on parle nettement moins du phénomène dans le Sud uniquement. Comme dans le cas de la migration de travail et de la migration régulière, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sont bien souvent perçus comme des pays de transit uniquement ou comme des *options de second choix* dans l'esprit de ceux qui tentent de rejoindre l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, respectivement. Les données en provenance des pays ACP indiquent cependant que la clandestinité est un aspect important de la migration Sud-Sud, qui présente une série de caractéristiques qui sont souvent passées sous silence.

L'ONU DAES (2012) estime que les migrants internationaux qui quittent (de manière régulière ou irrégulière) un pays en développement pour s'installer dans un autre sont presque aussi nombreux que ceux qui émigrent vers le Nord (73 millions contre 74 millions en 2010). Les chiffres relatifs aux migrants internationaux dans le Sud auront néanmoins tendance à être plus importants en raison du manque général d'informations et de l'inexactitude des données sur la migration irrégulière. La migration irrégulière dans le Sud et ses particularités sont dès lors des éléments clés à prendre en considération, tant au niveau des recherches qu'au niveau politique.

Après une définition de la migration irrégulière et de ses caractéristiques, le présent dossier d'information a par conséquent pour objectif de donner une vue d'ensemble des principales tendances en matière de migration irrégulière dans les pays ACP, mais aussi de présenter certaines tendances émergentes. Nous terminerons par un aperçu de certaines bonnes pratiques et autres recommandations adaptées aux pays du Sud.

## 2. Comprendre la migration irrégulière : concepts et définitions

---

La migration irrégulière est perçue par les pays de destination comme le fait d'entrer, de séjourner ou de travailler dans un pays sans disposer de l'autorisation nécessaire ou des documents exigés en vertu de la réglementation en matière d'immigration, tandis que du point de vue des pays d'origine, l'irrégularité concerne les cas où une personne quitte le pays sans disposer d'un passeport valide ou des documents de voyage nécessaires, ou ne répond pas aux exigences administratives imposées pour quitter le pays (OIM, 2007).

Souvent confondue avec d'autres phénomènes, la migration irrégulière est une question particulièrement sensible sur le plan politique : d'une part, elle nuit au fonctionnement légitime de l'autorité gouvernementale dans le cadre de la réglementation de l'entrée et du séjour des non-ressortissants sur son territoire, tandis que d'autre part, les migrants clandestins se retrouvent en situation de vulnérabilité, exposés qu'ils sont à différents types de dangers, de difficultés et de violations de leurs droits humains (OIM, 2008).

La définition de la migration irrégulière est une tâche particulièrement difficile, aucun consensus sur ce terme n'existant à l'heure actuelle au niveau international. Les définitions ont pourtant toute leur importance, une mauvaise interprétation de ce phénomène pouvant être à l'origine d'un manque de clarté à propos de ses caractéristiques et, ainsi, nuire à la fois à la protection des migrants et à l'adoption de politiques efficaces et cohérentes. Dans cette partie, nous passons dès lors en revue les différentes définitions de la migration irrégulière et analysons la mesure dans laquelle elle est liée aux phénomènes de flux migratoires diversifiés, de trafic illicite de migrants et de traite des personnes.

L'Organisation internationale pour les migrations définit la migration irrégulière comme la « migration internationale contrevenant au cadre légal du pays d'origine, de transit ou de destination » (OIM, 2007:50). Le migrant en situation irrégulière est par conséquent un « migrant contrevenant à la réglementation du pays d'origine, de transit ou de destination, soit qu'il soit entré irrégulièrement sur le territoire d'un État, soit qu'il s'y soit maintenu au-delà de la durée de validité du titre de séjour, soit encore qu'il se soit soustrait à l'exécution d'une mesure d'éloignement OIM, 2007: 46). Le migrant se trouve par conséquent en situation irrégulière non seulement lorsqu'il entre dans un pays sans autorisation, mais aussi lorsqu'il y séjourne au-delà de la durée de validité de son titre de séjour, même lorsqu'il est entré dans le pays par voie régulière (ICHRP, 2010).

Ce phénomène est souvent évoqué, avec des nuances variables, par toute une série d'autres termes, à savoir la « migration clandestine », définie comme la « migration internationale contrevenant au cadre légale du pays d'origine, de transit ou de destination » (OIM, 2007: 48), et les « migrants sans papiers », qui désignent les situations où le migrant n'a pas de statut légal dans le pays de transit ou d'accueil (ICHRP, 2010; PICUM, 2012).

L'expression « migration illégale » est chargée négativement sur le plan politique, par sa connotation dévalorisante, discriminatoire, criminalisante et

déshumanisante. Régulièrement employée par les médias, cette expression alimente la méfiance du public et sa colère à l'égard des migrants, ainsi que l'idée que les migrants en situation irrégulière participent à des activités criminelles (ICHRP, 2010; Observatoire ACP, 2011; PICUM, 2012 ; Coalition internationale sur la détention, 2013).

La migration irrégulière est motivée par des facteurs complexes, comme l'absence de moyens de subsistance dans le pays d'origine, conjuguée à l'absence de possibilités de migration régulière et à la demande de main-d'œuvre bon marché dans les pays de destination (GCFI, 2005). Les raisons à l'origine de la migration irrégulière peuvent être multiples - politiques restrictives en matière de migration dans les pays de transit et de destination et/ou méconnaissance des conditions à remplir pour voyager vers ces pays, etc. Dans certains cas, les migrants décident de voyager sans papiers en raison des coûts liés à l'obtention des documents de voyage et des visas nécessaires ou d'autres obligations procédurales, comme les longs temps d'attente et le fait que les passeports ne sont délivrés que par des entités centralisées, qui ne sont pas toujours accessibles à la population qui réside dans les zones rurales ou loin de la capitale (Murrugarra et al., 2011).

La situation d'irrégularité n'est pas statique – elle peut varier tout au long de l'expérience migratoire (Santos et al., 2013). Les demandeurs d'asile qui cherchent à fuir une situation de persécution sont, par exemple, parfois obligés de recourir à la migration irrégulière, alors qu'ils devraient être reconnus comme réfugiés dans les pays de destination et sortir de cette situation irrégulière. À l'inverse, il est aussi possible de passer d'une situation régulière à une situation irrégulière. Les migrants peuvent non seulement entrer dans le pays de destination de façon régulière et y séjourner ensuite au-delà de la durée de validité

**En 1975, l'Assemblée générale des Nations unies a enjoint « les organes de l'Organisations des Nations unies et les institutions spécialisées intéressées d'utiliser dans tous les documents officiels les termes « travailleurs migrants sans documents ou irréguliers » pour désigner les travailleurs qui pénètrent illégalement ou subrepticement dans un autre pays pour se procurer du travail ». L'adoption d'une terminologie qui évite l'emploi du terme « illégal » a également été privilégiée par d'autres organes régionaux, comme le Conseil de l'Europe, en 2006, et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), en 2007.**

de leur titre de séjour (*overstay*), mais ceux qui ont régularisé leur situation peuvent aussi se retrouver plus tard en situation irrégulière. Ce phénomène se vérifie en particulier dans le Sud, où l'accès limité aux services et l'absence de libre circulation et d'opportunités peuvent amener les réfugiés à quitter de façon irrégulière le pays qui leur a pourtant accordé au départ le statut de réfugié – on parle alors de migration secondaire (OIM, 2009). C'est également le cas lorsque le statut de réfugié est carrément retiré. En Tanzanie, par exemple, des milliers de migrants burundais se sont retrouvés en situation irrégulière à la suite de la cessation du statut de réfugié. Un nombre considérable (bien qu'inconnu) de réfugiés d'origine burundaise, congolaise, érythréenne et rwandaise quitteraient par exemple les camps de réfugiés de Dadaab et Kakuma, au Kenya, de manière irrégulière à la recherche de meilleures opportunités dans d'autres régions, comme l'Afrique australe (UNHCR et OIM, 2010a).

### **a) La migration irrégulière et les flux diversifiés**

Les flux diversifiés sont définis comme des « *flux migratoires complexes composés de migrants économiques, de réfugiés, de personnes déplacées et autres migrants* » (OIM, 2007 : 33). La migration diversifiée est par conséquent une expression générique, dans laquelle différents groupes de migrants peuvent se retrouver partiellement, des migrants qui parcourent les mêmes routes et avec les mêmes moyens de transport, mais avec des motivations et des objectifs différents (UNHCR et OIM, 2010a).

Les principales caractéristiques des flux migratoires diversifiés sont par conséquent les suivantes : a) la multiplicité des facteurs à l'origine de ces déplacements, comme la recherche de protection et de conditions de vie meilleures, ou les deux et b) les différents profils et besoins des migrants concernés (OIM, 2008).

Les flux diversifiés sont par conséquent liés d'une certaine manière au phénomène de migration irrégulière, en ce sens que ces flux comportent *souvent* (mais pas toujours) des déplacements irréguliers, c'est-à-dire que les migrants voyagent sans posséder les documents nécessaires et arrivent à destination de manière non autorisée (UNHCR, 2007; OIM, 2009). À l'inverse, tous les migrants en situation irrégulière ne sont pas nécessairement concernés par les flux migratoires diversifiés. C'est, par exemple, le cas des migrants qui séjournent au-delà de la durée de validité de leur visa ou de ceux qui violent la réglementation relative au séjour des non-ressortissants (comme les migrants qui travaillent avec un visa de tourisme).



## b) La migration irrégulière et le trafic illicite de migrants

On emploie souvent l'expression « migration irrégulière » comme synonyme de « trafic (illicite) de migrants » et de « traite des personnes ». En outre, on pense bien souvent que le trafic illicite et la traite désignent un seul et même phénomène<sup>1</sup> (Garrett et Mahoney, 2006).

Même s'il existe un lien dans certains cas entre migration irrégulière et trafic illicite, il est fondamental de souligner les différences entre ces termes.

L'article 3(a) du Protocole des Nations unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (2000), définit le trafic illicite de migrants comme « *le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant, ni un résident permanent de cet État* » (Nations unies, 2000).

Les migrants ne sont pas toujours conscients des risques du trafic illicite, une expérience dangereuse et dommageable, qui représente bien souvent la seule option pour ces migrants à la recherche de meilleures opportunités ou qui cherchent à échapper à la persécution ou à des situations économiques difficiles en l'absence de possibilités de migration régulière. Dans ce contexte, les migrants qui font appel aux services d'un passeur (souvent appelé « facilitateur », « intermédiaire », « guide » ou « agent ») peuvent avoir une image positive de lui en dépit de l'acte criminel que constitue le trafic illicite.

Si le trafic illicite suppose toujours une migration irrégulière, il est important de souligner que la migration irrégulière n'est pas toujours liée au trafic illicite. De fait, les migrants peuvent entrer dans un pays de façon irrégulière sans faire appel à un réseau de trafic illicite ou entrer dans le pays de façon régulière et y séjourner ensuite au-delà de la durée de validité de leur titre de séjour.

Le trafic illicite ne doit pas être perçu comme la *cause* de la migration irrégulière, mais plutôt comme la *conséquence* de l'absence de possibilités de migration

**Témoignages de migrants : « J'ai quitté la Gambie pour m'installer en Libye à cause de la pauvreté. Je suis l'aîné de mes frères et sœurs. Je me devais de faire des sacrifices pour aider ma famille. » (Entretien avec un migrant gambien, 2011).**

---

<sup>1</sup> Voir par exemple Schloenhards (2001) qui parle du « phénomène couramment appelé traite des migrants ou trafic des personnes ».

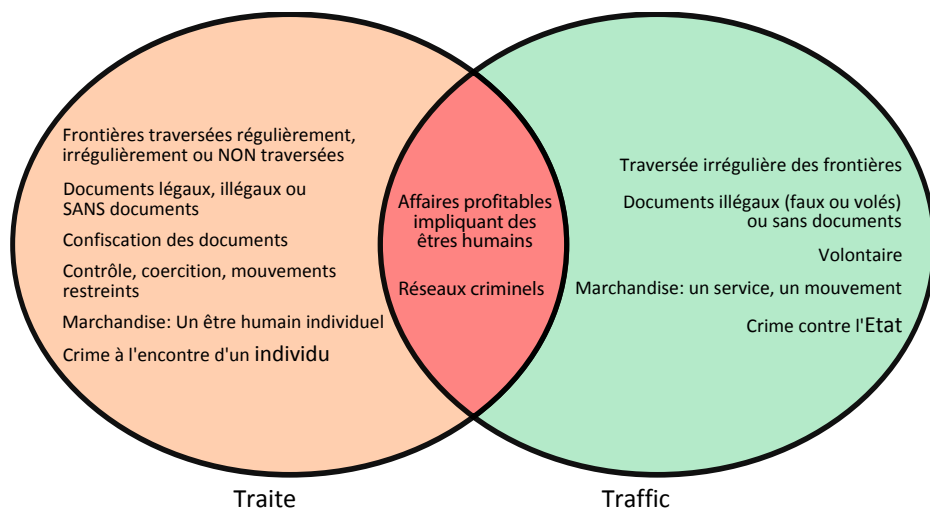
légal et comme le résultat de politiques restrictives (De Haas, 2007). De plus, contrairement aux idées reçues, les passeurs ne font pas toujours partie de vastes réseaux de criminalité organisée internationale. Il s'agit plutôt de groupes indépendants de taille réduite ou moyenne qui agissent au niveau local (De Haas, 2007).

### **c) La migration irrégulière et la traite des personnes**

Le trafic illicite de migrants est à distinguer de la traite des personnes, définie par le droit international comme « *le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes* », conformément à l'article 3(a) du *protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée*.

Le trafic illicite de migrants concerne dès lors la facilitation du transit transfrontalier irrégulier, tandis que la traite transfrontalière concerne le déplacement de migrants entraînés par la contrainte dans une situation relevant de l'exploitation. Afin de bien distinguer ces deux phénomènes, il convient de prendre en considération la motivation et le point de vue du passeur ou du trafiquant. En effet, si l'intention du passeur est de faciliter le franchissement irrégulier des frontières dans le but de gagner de l'argent grâce à son « service », le trafiquant, lui, a pour but d'obtenir un gain financier grâce à l'exploitation des personnes victimes de la traite (Garrett et Mahoney, 2006).

Même si le débat international porte souvent sur les aspects de la traite liés à la migration irrégulière, il est important de souligner que ce délit ne peut être considéré comme une manifestation de la migration irrégulière, étant donné qu'il concerne à la fois la migration internationale et la migration interne et qu'il peut aussi se perpétrer par les canaux de migration régulière (Cherti et al., 2013).



Source: Adapté de l'OIM.

### 3. La migration irrégulière dans les pays ACP : tendances, chiffres et les axes de migration

#### a) Afrique

Les caractéristiques de la migration irrégulière en Afrique sont extrêmement complexes compte tenu de l'imposition de frontières artificielles par les puissances coloniales, qui ne sont bien souvent pas reconnues par la population, mais aussi des difficultés rencontrées dans le contrôle des frontières et du niveau élevé de migration informelle au sein du continent. À côté des migrants sans papiers qui se déplacent sur le continent ou qui le quittent, les pays d'Afrique deviennent de plus en plus une destination pour les travailleurs migrants asiatiques peu qualifiés originaires du Bangladesh, de Chine, d'Inde et du Pakistan, entre autres. Souvent recrutés pour travailler en Afrique par des agences de voyages illégales, ces travailleurs arrivent bien souvent dans le pays de destination munis d'un visa de tourisme obtenu en échange de sommes considérables (Gong, 2007). Les pays d'Afrique peuvent aussi servir de points de transit vers l'Europe pour un nombre inconnu de migrants asiatiques, qui arrivent généralement dans le pays avec un visa de tourisme ou d'affaires, avant de rejoindre les axes de migration africains (Liberti, 2008; Politzer, 2008).

On distingue cinq grands axes migratoires, classés par sous-région, qui sont empruntés par les migrants dans le cadre de flux diversifiés sur le continent africain. Il est cependant fondamental de souligner non seulement que cette

classification par sous-région est présentée à titre purement indicatif, mais aussi que le processus de migration peut s'étendre sur plusieurs années et comprendre plusieurs phases de migration régulière, comme, par exemple, au sein de la zone de la CEDEAO (Van Moppes, 2006). De nombreuses régions peuvent en outre être simultanément une région d'origine, de destination et de transit.

### i. Les axes Nord

#### *- Le corridor libyen*

Sur les quelque 1,8 million de travailleurs migrants qui résidaient en Libye avant la crise en 2011, plus de la moitié (entre 1 et 1,5 million) étaient en situation irrégulière (OIM, 2012).

La ville d'Agadez, dans le centre du Niger, se situe à l'intersection des axes de migration actuels reliant l'Afrique subsaharienne et l'Afrique méditerranéenne (De Haas, 2007). Les migrants originaires d'Afrique de l'Ouest, à savoir du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin, arrivent à Agadez en passant par Niamey, la capitale du Niger, tandis que les migrants en provenance d'Afrique centrale arrivent en passant par le Nigeria. Selon des chiffres récents, 42 pour cent des migrants qui transitent par Agadez sont originaires du Niger. Ils sont suivis des Nigériens (33,5 %), des Ghanéens (15,30 %), des Sénégalais et des Maliens (4,6 %) (Tabapssi, 2010).

La traversée du Sahara pour rejoindre l'Afrique du Nord comprend parfois plusieurs escales, dont la durée va de quelques semaines à quelques années. À partir d'Agadez, la route libyenne se poursuit en direction de l'oasis de Dirkou, dans le nord du Niger, et de l'oasis de Sebha, dans le sud de la Libye. Les migrants qui passent par le Darfour, l'Éthiopie et l'Érythrée arrivent en passant par l'oasis de Kufra, dans le sud-est du pays (De Haas, 2007).

Les migrants voyagent généralement dans de gros camions ou dans des camionnettes, dans lesquels ils s'entassent dans des conditions extrêmement précaires et dangereuses. Le voyage est facilité par différents intermédiaires, appelés « *connection men* » (ou encore *tchzga* ou *cokser*), qui sont organisés par nationalité ou par ethnie. Les prix démarrent à 25 euros, mais ils peuvent augmenter rapidement et dépasser les 200 euros lorsqu'on inclut les pots-de-vin pour la police des frontières et l'armée (Liberti, 2008).

- *Le corridor algérien/marocain*

Cet axe relie Agadez (Niger) à Tamanrasset, dans le sud de l'Algérie, et continue vers le nord en direction de Maghnia, point à partir duquel les migrants en situation irrégulière finissent par entrer au Maroc en passant par Oujda, dans le nord-est du pays (Liberti, 2008). Le Maroc, qui est traditionnellement un pays d'émigration et de transit, devient depuis une dizaine d'années une destination importante pour les migrants subsahariens, notamment en raison de l'externalisation des frontières européennes (Cherti et Grant, 2013). En outre, l'instabilité que connaissent les pays voisins depuis le Printemps arabe risque d'avoir des conséquences sur le nombre croissant de migrants en situation irrégulière qui entrent dans le pays (ibid.).

Les migrants en situation irrégulière qui résident au Maroc seraient majoritairement des ressortissants nigériens, maliens, sénégalais, congolais, ivoiriens, guinéens et camerounais (Machichi et al., 2008; Cherti et Grant, 2013), des migrants dont la vie quotidienne est gravement affectée par le fait d'être sans papiers. Plus particulièrement, l'absence de permis de travail ou de séjour oblige les migrants à vivre en situation clandestine, ce qui les expose à l'exploitation par le travail ainsi qu'à différents types de discrimination (comme le fait de devoir payer des loyers plus élevés que les autochtones) et à la violence (Cherti et Grant, 2013; MSF, 2013).

ii. L'axe d'Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, les migrants sans papiers originaires d'Afrique subsaharienne, mais aussi d'Asie, se déplacent dans la région parallèlement aux migrants réguliers dans le cadre du protocole de la CEDEAO, ce qui rend impossible la quantification du nombre de migrants qui transitent par la région et y résident (Van Moppes, 2006; Tabapssi, 2010).

Grâce à son économie en pleine croissance et à sa situation géographique stratégique pour les migrants en route vers le Maghreb, le Niger est une plaque tournante de migration importante en Afrique occidentale, s'agissant d'un pays à la fois d'origine, de destination et de transit. Les principaux pays d'origine sont le Nigeria, le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Sénégal, le Tchad et le Soudan. Sur les quelque 202 163 migrants internationaux qui résidaient dans le pays en 2010, dix pour cent à peine sont en situation régulière (Tabapssi, 2010).

Compte tenu du durcissement des politiques européennes et nord-africaines en matière de migration, la Mauritanie, le Cap-Vert et le Sénégal sont devenus

de nouveaux pays de transit ou de destination (De Haas, 2007; Mohamed-Saleh, 2008; Ndiaye et Robin, 2010). Les migrants en situation irrégulière en Mauritanie sont originaires de pays voisins, comme le Sénégal et le Mali, mais la présence de ressortissants indiens, pakistanais et bangladais a également été relevée (Mohamed-Saleh, 2008). Parallèlement à cela, la Mauritanie est aussi un pays d'origine dont provient un grand nombre de travailleurs migrants, qui s'installent de manière informelle en Angola, en République démocratique du Congo et en République populaire du Congo (Salem, 2010).

### iii. L'axe d'Afrique de l'Est

Les flux migratoires diversifiés en provenance d'Éthiopie, d'Érythrée et de Somalie à destination du Yémen et des États du golfe Persique en traversant le golfe d'Aden et la mer Rouge représentent également un flux important, puisque quelque 107 500 migrants et demandeurs d'asile africains arrivant au Yémen par la mer en provenance d'Obock, de Djibouti et de Bosasso ont été recensés en 2012 (Van Moppes, 2006; UNHCR, 2013). Djibouti est lui-même devenu un pays de destination de fait pour plusieurs milliers de migrants sans papiers (RMMS, 2013).

Si les demandeurs d'asile somaliens représentent, depuis quelques années, entre un quart et un tiers de l'ensemble des arrivées au Yémen, le nombre d'Éthiopiens connaît une hausse rapide et cette nationalité est actuellement la plus représentée dans les flux de migration irrégulière à destination du Yémen, avec environ 84 000 arrivées irrégulières rien qu'en 2012, soit 80 pour cent de l'ensemble des arrivées irrégulières (UNHCR, 2013; RMMS, 2013).

Un très faible pourcentage de migrants sans papiers éthiopiens demandent l'asile. Ils sont généralement considérés comme des migrants économiques par les autorités yéménites, et ils essaient souvent de poursuivre leur route pour rejoindre les États du golfe Persique (RMMS, 2013). Leur situation irrégulière les expose au risque d'exploitation, de violence et de violence sexuelle, dans les pays de transit comme dans ceux de destination (UNHCR, 2013; RMMS, 2013).

### iv. L'axe Sud

Les flux diversifiés en provenance d'Afrique orientale, de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands lacs à destination du Sud du continent par voie terrestre, maritime et, dans une moindre mesure, aérienne sont en augmentation depuis dix ans, même si l'on ne connaît généralement pas leur ampleur (UNHCR et

OIM, 2010). L'on estime entre 17 000 et 20 000 le nombre de personnes qui quittent chaque année la Somalie et l'Éthiopie de façon irrégulière (Horwood/OIM, 2009). L'Afrique du Sud est la principale destination, mais le Malawi, le Mozambique et la Zambie deviennent également des destinations secondaires (OIM, 2013). Les pays de transit les plus populaires comprennent le Kenya, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe (ministère des Affaires intérieures de la République-Unie de Tanzanie, 2008; OIM, 2013). Plus de quatre millions de migrants sans papiers vivraient dans ce pays, mais ce chiffre n'est qu'une estimation (UNHCR et OIM, 2010a). Même si un nombre considérable de migrants se déplacent par voie maritime, ce mode de transport est de moins en moins populaire en raison du risque de piraterie et de la multiplication des patrouilles par les autorités. Le transport terrestre est dès lors le mode de déplacement le plus courant (OIM, 2013).

La migration irrégulière en provenance de la région des Grands lacs est par ailleurs peu étudiée et peu documentée. Un nombre considérable de migrants sans papiers originaires de République démocratique du Congo, du Burundi, du Rwanda et d'Ouganda se sont installés dans les régions nord-ouest de la Tanzanie ces dernières années. Les chiffres sont cependant extrêmement peu précis, allant jusqu'à des « centaines de milliers de personnes » en 2008 (ministère des Affaires intérieures de la République-Unie de Tanzanie, 2008). Depuis les années 90, les flux diversifiés en provenance de République démocratique du Congo (RDC) sont en hausse, puisque l'on estime à 30 000 à 40 000 le nombre de Congolais qui vivaient en Afrique du Sud en 2010 (UNHCR et OIM, 2010a). Le Burundi, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe sont considérés comme les principaux pays de transit pour les Congolais qui migrent vers l'Afrique du Sud (OIM, 2013). Par rapport aux groupes de migrants originaires de Somalie et d'Éthiopie, ceux en provenance de RDC ont tendance à se déplacer sous forme d'unités familiales et comptent davantage de femmes, d'enfants et de personnes âgées (OIM, 2013).

Il convient également de mentionner les flux de migration irrégulière et diversifiés en provenance d'autres pays d'origine et à destination d'États d'Afrique australe. On observe la présence de migrants en situation irrégulière de nationalité bangladaise, indienne et pakistanaise sur les axes Sud, des migrants qui ont probablement transité par les États du golfe Persique (UNHCR et OIM, 2010a; OIM, 2013).

## **b. Caraïbes**

La migration irrégulière dans les Caraïbes est en hausse depuis dix ans. Plusieurs pays de la région passent rapidement du statut de pays d'origine et de transit à celui de pays de destination finale en raison, d'une part, du durcissement des politiques de migration aux États-Unis et, d'autre part, de la prospérité économique que connaissent actuellement plusieurs pays des Caraïbes (Thomas-Hope, 2003; Kairi Consultants, 2013; Anatol et al., 2013). Deux grandes tendances s'observent actuellement dans la région en ce qui concerne la migration irrégulière, puisque aux flux infrarégionaux traditionnels s'ajoute, depuis cinq ans, un phénomène grandissant de migration extrarégionale irrégulière (Kairi Consultants Ltd., 2013).

### i. Migration infrarégionale

La région des Caraïbes a toujours été caractérisée par un niveau élevé de mobilité, qui est favorisé par les disparités qui existent entre les différents pays des Caraïbes en termes de PIB, de niveau de vie et de développement humain (Thomas-Hope, 2003). Compte tenu de la morphologie de la région, la migration irrégulière dans les Caraïbes passe, logiquement, par les voies maritimes essentiellement, Haïti, Cuba, la République dominicaine et la Jamaïque étant les principaux pays d'origine (Thomas-Hope, 2003). Les Bahamas et les îles Turks et Caïcos<sup>2</sup>, mais aussi Antigua, Anguilla<sup>3</sup> et les îles Vierges des États-Unis sont des destinations importantes dans la région pour les Haïtiens et les Dominicains. Des flux de migration irrégulière mineurs (mais significatifs lorsqu'on les compare à la population totale des pays concernés) s'observent également dans le sud-est de la région, puisque des ressortissants de Guyane, de Grenade, de Saint-Vincent, des Grenadines et de Dominique arrivent de manière irrégulière à Trinité-et-Tobago et à la Barbade. Les flux interrégionaux concernent habituellement des déplacements relativement courts, mais dangereux, qui sont généralement organisés par des trafiquants à bord de petites embarcations et qui comportent parfois plusieurs étapes (ibid.).

La migration irrégulière entre Haïti et la République dominicaine est d'une importance particulière, puisque des centaines d'Haïtiens traversent chaque jour la frontière. Ces migrants sont, pour la plupart des travailleurs migrants, qui sont recrutés de façon irrégulière par des employeurs à la recherche de

---

<sup>2</sup> Territoire britannique d'outre-mer.

<sup>3</sup> Territoire britannique d'outre-mer.



main-d'œuvre bon marché essentiellement dans le secteur de la coupe de canne, mais aussi dans d'autres secteurs de l'agriculture, comme la production de café et de riz, ainsi que la construction, l'industrie manufacturière et le tourisme (Ferguson, 2006). On ignore combien d'Haïtiens vivent et travaillent en République dominicaine, notamment en raison de l'essor du phénomène de migration de travail à court terme. Les estimations varient entre 500 000 et 700 000 personnes depuis dix ans, dont 4000 à peine sont en possession d'un visa ou d'un permis de travail (Achieng, 2006; Ferguson, 2006).

## ii. Migration extrarégionale<sup>4</sup>

La région des Caraïbes connaît, depuis quelques années, une hausse du nombre de migrants en situation irrégulière originaires d'autres régions, une tendance qui a été enregistrée en Amérique latine et centrale en général et que l'Organisation des États américains considère comme « nouvelle et en hausse » (CEAS-OAS, 2010; FLACSO 2011). Les îles des Caraïbes, alors qu'elles représentaient au départ des points de transit stratégiques pour les migrants à destination d'Amérique du Nord, deviennent bien souvent la destination finale des migrants sans papiers originaires d'Asie et d'Afrique.

La plupart des migrants asiatiques en situation irrégulière dans les Caraïbes seraient des ressortissants chinois, et environ 200 000 personnes victimes du trafic illicite de migrants arrivent dans la région chaque année dans le cadre de l'interaction économique grandissante entre la Communauté des Caraïbes et le Marché commun (Caricom), d'une part, et la République populaire de Chine, d'autre part (Thomas Hope, 2002; Manente, 2012). D'une manière générale, on observe la présence de migrants sans papiers asiatiques originaires du Bangladesh, du Népal, de Chine, d'Inde, d'Irak et du Sri Lanka en Amérique centrale (FLACSO, 2011). Plus récemment, on a observé des flux en provenance du Moyen-Orient, et plus précisément de Syrie et du Liban à destination de Trinité-et-Tobago (Kairi Consultants Ltd., 2013), tandis que des données informelles font par ailleurs état de la présence de migrants en situation irrégulière vietnamiens et indonésiens dans le pays (Waldropt-Bonair et al., 2013).

Même si la migration africaine est essentiellement axée sur l'Amérique du Sud, constituant ainsi un corridor migratoire transatlantique qui relie les côtes sénégalaises aux côtes brésiliennes, on enregistre depuis quelques années une

---

4 Pour une description plus approfondie de la migration extrarégionale dans le Sud, consultez le dossier d'information n° 8 de l'Observatoire ACP (Manente, 2012). [www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/FR-BN%2008%20extrag.pdf](http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/FR-BN%2008%20extrag.pdf).

nette augmentation du nombre de migrants sans papiers originaires d'Afrique dans les Caraïbes. Les axes qui relient le continent africain à Trinité-et-Tobago en passant par le Venezuela et le Brésil sont des axes à la fois aériens et maritimes (Waldropt-Bonair, 2013). De fait, Trinité-et-Tobago est actuellement confronté à une hausse considérable du nombre d'arrivées irrégulières en provenance de pays d'Afrique occidentale, à savoir le Ghana, le Nigeria, le Sénégal et le Libéria (Kairi Consultants Ltd., 2013).

Les îles des Caraïbes sont aussi une destination fréquente pour les migrants originaires de pays d'Amérique latine, comme la Colombie, le Venezuela et la Guyane, des migrants qui arrivent souvent avec un visa de tourisme ou d'étudiant et qui séjournent ensuite au-delà de la durée de validité de leur titre de séjour (Waldropt-Bonair et al., 2013). Même si l'on ne dispose d'aucun chiffre officiel, on observe une différence importante entre les hommes et les femmes. Tandis que les migrants en situation irrégulière qui viennent de pays d'Afrique sont en très grande majorité des hommes, la plupart des migrants en situation irrégulière originaires d'Amérique latine sont des femmes (Kairi Consultants Ltd., 2013; Waldropt-Bonair et al., 2013).

### **c. Pacifique**

On dispose de peu d'informations sur la migration irrégulière dans la région du Pacifique. Le nombre de migrants internationaux en Asie et dans le Pacifique était estimé à 31,5 millions en 2010 (ONU DAES, 2011), dont pas moins d'un sur quatre serait en situation irrégulière (Castles et Miller, 2009). La migration irrégulière dans la région connaît une croissance rapide et est dès lors source d'inquiétude, le nombre de migrants en situation irrégulière présents en Asie du Sud-Est étant estimé à 3,8 millions au cours de la dernière décennie (Graeme, 2005).

En ce qui concerne les îles du Pacifique, les flux migratoires sont essentiellement tournés vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la première destination des migrants originaires des pays du Pacifique (OIM, n.d.). On s'intéresse dès lors peu à la migration irrégulière dans le contexte des îles du Pacifique, même si la région est en passe non seulement de devenir un nouveau lieu de destination, mais aussi d'accueillir de plus en plus de camps pour migrants en situation irrégulière sous l'effet des politiques d'externalisation des frontières australiennes. Des cas isolés de migrants originaires de Chine, des Kiribati et des Tuvalu, arrivés de manière irrégulière sur les îles Marshall, sont signalés depuis quelques années, tandis que la présence de migrants sans papiers originaires de différents pays d'Asie a également été enregistrée en Nouvelle-Calédonie

et à Fidji (Schloenhardt, 2001). La Papouasie-Nouvelle-Guinée semble être un important point de transit pour la migration irrégulière dans la région du Pacifique (Schloenhardt, 2001). En outre, les secteurs minier, du gaz naturel et de la construction, des secteurs en pleine croissance, attirent de plus en plus les travailleurs migrants asiatiques, qui ont rejoint le marché de l'emploi local soit en échappant aux contrôles d'immigration, soit en entrant dans le pays en tant que migrants de courte durée (Cifuentes Montoya et Sai'l Au, 2013). Le pays devient de plus en plus un pays de destination, notamment sous l'effet du renforcement du contrôle des frontières dans le détroit de Torres pratiqué par l'Australie, une tendance confirmée par l'*accord régional de réinstallation* conclu entre l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en juillet 2013. Vivement critiqué par l'UNHCR, les médias et les organisations de la société civile, cet accord prévoit le transfert dans des centres de rétention situés en Papouasie-Nouvelle-Guinée des demandeurs d'asile qui arrivent de manière irrégulière par bateau sur les côtes australiennes en attendant que leurs demandes d'asile soient examinées (BBC, 2013). Dans le même ordre d'idées, dans le cadre de la « solution du Pacifique » mise en oeuvre par l'Australie, Nauru accueille actuellement 400 demandeurs d'asile originaires d'Afghanistan, d'Azerbaïdjan, d'Iran, d'Irak, du Pakistan, des Territoires palestiniens et du Sri Lanka, qui se sont révoltés, il y a peu, contre les mauvaises conditions des centres de rétention et contre l'incertitude autour de la durée de leur rétention (Amnesty International, 2012; BBC, 2013; The Guardian, 2013). Depuis son indépendance en 1999, le Timor-Leste attire un nombre indéterminé de migrants en situation irrégulière, essentiellement des Indonésiens et des Philippins, mais aussi des Chinois, des Bangladais, des Indiens, des Malais et des Africains (Hamilton, 2004; Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, 2008; ACEP, 2013; Fundasaun Mahein, 2013).

Malgré les préoccupations générales concernant les arrivées de migrants sans papiers par bateau dans la région, il est important de noter que ces arrivées concernent un nombre relativement restreint de migrants. De fait, les axes aériens sont eux aussi régulièrement empruntés, et les migrants arrivent bien souvent avec un visa de tourisme et séjournent ensuite au-delà de la durée de validité de leur titre de séjour (OIM, n.d.; Schloenhardt, 2001 et Castles et Miller, 2009). Au Timor-Leste, par exemple, une étude qualitative récente révélait que la majorité des migrants interrogés se trouvaient en situation irrégulière en raison de l'expiration de leur visa de tourisme ou de leur permis de séjour, même si certains étaient entrés dans le pays de manière irrégulière par ses frontières terrestres et maritimes (Santos et al., 2013).

#### 4. Comprendre la migration irrégulière dans les pays ACP : différentes régions, des tendances récurrentes

---

Lorsqu'on analyse la migration irrégulière dans les pays ACP, il convient de tenir compte des particularités des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pour bien comprendre le phénomène. La mobilité a toujours été un aspect fondamental pour les sociétés et les économies africaines, dont le système a été bouleversé par l'imposition de frontières artificielles durant la période coloniale (UNHCR et OIM, 2010). La nature arbitraire des frontières africaines imposées par les puissances coloniales complique la distinction entre migration interne et migration internationale, ces frontières séparant bien souvent des membres d'une même communauté (Bakewell et De Haas, 2007). Au Nigeria, par exemple, le fait que des membres d'un même groupe ethnique traversent les frontières pour entrer dans les pays voisins est considéré par le droit comme un mouvement international. Les personnes qui se rendent dans une autre région habitée par des membres de leur propre groupe ethnique ont cependant le sentiment que la frontière (imposée par l'Occident) n'existe pas – un phénomène que l'on pourrait qualifier de « migration infra-ethnique » (Oyeniya, 2013). Dans le même ordre d'idées, de forts liens culturels et religieux, ainsi que des liens familiaux existent entre la population du Timor-Leste et les ressortissants indonésiens qui vivent dans la province indonésienne du Timor-Occidental. Les membres des deux groupes passent régulièrement d'un pays à l'autre, toujours de manière irrégulière (Fundasaun Mahein, 2013). Enfin, l'influence de la religion et de la culture islamiques peut amener les migrants musulmans à faire fi du caractère irrégulier de la migration sans papier. À l'instar de Mahomet, qui a secrètement quitté La Mecque pour rejoindre Yathrib (Médine) en 622 ap. J.-C., la migration (irrégulière) peut être considérée comme un acte vertueux et gratifiant, visant à construire un meilleur avenir (Salem, 2010).

La migration irrégulière peut être motivée par une série de facteurs de répulsion, qui s'additionnent bien souvent. Les facteurs à l'origine de la migration comprennent généralement l'absence d'opportunités dans le pays d'origine et la présence d'un système social incapable d'offrir des services d'éducation et de santé suffisants, conjugués à une absence générale de sécurité en raison de situations conflictuelles, d'une instabilité politique et de changements environnementaux. Contrairement aux idées reçues, la migration irrégulière n'est pas une tentative désespérée d'échapper à la pauvreté. Elle constitue un véritable investissement, qui est souvent planifié et facilité par la famille d'origine (Tabapssi, 2010).

Si les raisons à l'origine de la migration font l'objet de nombreuses études, on s'intéresse moins aux facteurs d'attraction, tant au niveau de la recherche que des politiques. La migration irrégulière est souvent le résultat de la demande structurelle sous-jacente de travailleurs migrants bon marché dans les pays de destination pendant les périodes de croissance économique. À Trinité-et-Tobago, par exemple, les migrants en situation irrégulière sont essentiellement de jeunes migrants économiques. Ces migrants sans papiers, attirés qu'ils sont par les emplois disponibles, offrent leurs services aux secteurs qui manquent cruellement de main-d'œuvre, pour des salaires extrêmement bas, et s'exposent aux abus et à l'exploitation (Waldropt-Bonair, 2013). Dans le même ordre d'idées, en République dominicaine, les Haïtiens sans papiers comblent le vide laissé par les travailleurs locaux. Ces travailleurs, faciles à exploiter et non syndiqués, sont généralement expulsés lorsque la demande de main-d'œuvre se réduit, en particulier une fois la saison de la coupe de canne terminée (Achieng, 2006; Ferguson, 2006). Au Timor-Leste, les migrants en situation irrégulière sont en grande majorité des jeunes hommes adultes motivés par des raisons économiques, qui travaillent dans le secteur de la construction et dans le tiers secteur. Dans ce cas aussi, leur situation irrégulière est source de vulnérabilité et d'abus (leurs documents leur sont parfois confisqués ou leur salaire ne leur est pas versé, par exemple) (Santos et al., 2013).

Chaque fois que l'on parle de mouvements irréguliers, les migrants s'exposent à l'exploitation à toutes les étapes de leur expérience. Durant leur voyage, les migrants sans papiers et les réfugiés s'exposent en permanence à l'extorsion et à la violence des trafiquants et d'autres agents (Thomas-Hope, 2002), mais aussi à des sanctions officielles, comme l'expulsion et la rétention. Il est fréquent que les autorités nationales ne respectent pas le principe de *non-refoulement*. Les conditions qui règnent dans les centres de rétention dans l'ensemble de la région ACP sont très problématiques - incertitude concernant la période de rétention prolongée, conditions de vie insalubres et propagation des maladies, violation des droits de l'homme, notamment par la torture, la mutilation et la violence sexuelle (Waldropt-Bonair, 2013; Migreurop, 2012; Human Rights Watch, 2006; Laughland, 2013). Dans les pays d'accueil et de transit, l'absence d'accès à des services tels que les soins de santé et la sécurité sociale est un problème majeur pour les migrants en situation irrégulière, qui se voient souvent obligés de vivre dans des conditions précaires et de se cacher, redoutant en permanence les descentes de police, les arrestations et l'expulsion (Thomas-Hope, 2002; El Yessa, 2008; MSF, 2013). La santé physique et psychologique des migrants est elle aussi mise à mal en raison de leur contact fréquent avec la violence aux différents stades de leur processus de

migration (OIM, 2013). La vulnérabilité des migrants en situation irrégulière est particulièrement marquée chez les femmes, qui sont bien souvent confrontées à une triple discrimination, fondée sur leur sexe, leur origine étrangère et leur situation irrégulière (PICUM, 2012). En outre, l'austérité des politiques d'immigration et des contrôles aux frontières, ainsi que l'absence de possibilités de migrer de façon légale peuvent amener les migrants à prendre de gros risques durant leurs voyages clandestins, par exemple en faisant appel à des passeurs et en effectuant des voyages de plus en plus dangereux et longs par la mer ou le désert.

## 5. Conclusions, recommandations et bonnes pratiques



---

Comme nous l'avons vu dans le présent dossier d'information, malgré les différences qui existent entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, il existe une série de tendances et de problématiques communes liées à la migration irrégulière. En effet, leur situation irrégulière et le fait qu'ils soient sans papiers empêchent souvent les migrants de profiter des avantages de la migration et les exposent à toute une série de situations de vulnérabilité et abusives, tant au niveau psychologique qu'au niveau physique.

**Témoignages de migrants : « Je pensais que la migration serait la solution à nos problèmes, mais le rêve s'est bien vite transformé en cauchemar. »**  
**Entretien avec un migrant nigérian, (2011)**

La migration irrégulière est une question extrêmement complexe, qui peut être abordée depuis différents points de vue. Il est dès lors impossible de formuler des recommandations exhaustives. La liste présentée ci-dessous contient toutefois quelques premières propositions en vue de mieux aborder ce phénomène dans l'intérêt des migrants ainsi que des pays d'origine, de transit et de destination.

### a) Recommandations au niveau de la recherche

-  Les recherches sur la migration irrégulière ont tendance à s'intéresser essentiellement aux corridors Sud-Nord, et elles s'intéressent moins aux mouvements informels au sein des régions ACP. Des recherches complémentaires s'imposent dès lors sur la migration irrégulière dans le Sud, l'insuffisance de données pouvant amener à penser, à tort, que les mouvements migratoires irréguliers sont toujours tournés vers le Nord.
-  Il est fondamental de disposer de données concrètes et à jour sur la migration irrégulière afin d'adopter des politiques efficaces en matière

de migration. Les organisations non gouvernementales et locales peuvent jouer un rôle essentiel en rassemblant des informations quantitatives et qualitatives sur les migrants sans papiers et il serait bon que les autorités nationales les appuient dans leurs démarches (PICUM, 2005; UNHCR, OAS et IOM, 2009; UNHCR et OIM, 2010b).

Les particularités des pays ACP doivent être prises en considération dans les recherches sur la migration irrégulière dans le Sud, y compris les perceptions des migrants et les raisons de leur migration, la porosité et le caractère arbitraire des frontières et l'influence des traditions religieuses et culturelles. Plus particulièrement, il convient de prendre en considération la notion de migration « infra-ethnique » (Oyeniya, 2013) dans l'analyse des caractéristiques de la migration irrégulière dans les pays ACP.

Les parties prenantes sont encouragées à faire suite aux observations des recherches qui existent déjà et à mettre en oeuvre les recommandations formulées dans ces études (UNHCR et OIM, 2010b).

## b) Recommandations au niveau des politiques






Il y a lieu de faire face à l'écart fondamental entre les discours officiels sur la « lutte contre la migration irrégulière » et la demande soutenue de main-d'oeuvre bon marché parmi les migrants en situation irrégulière (De Haas, 2008). Des possibilités de migration régulière doivent être mises en place en formulant des accords portant sur la migration de travail entre les pays d'origine et de destination. Parmi les options possibles, citons par exemple les programmes de migration de travail temporaire, saisonnière ou circulaire (OIM, 2008; UNHCR et OIM, 2010).

Il convient de favoriser les canaux légaux de migration. En effet, le renforcement des contrôles aux frontières et les mesures de répression, y compris les expulsions massives, ne se traduisent pas par une réduction de la migration irrégulière, mais, au contraire, accentuent l'expansion d'axes de migration nouveaux, complexes et dangereux, et renforcent l'influence des réseaux de trafic illicite.




Prospectus du premier congrès de l'Organisation démocratique des travailleurs immigrés à Rabat, 1<sup>er</sup> juillet 2012.


**Bonne pratique : Au Maroc, l'Organisation démocratique des travailleurs immigrés est une antenne indépendante de l'Organisation démocratique du travail (ODT), le premier syndicat des travailleurs sans papiers en Afrique, directement géré par des migrants. Ses objectifs sont les suivants : défendre les droits des travailleurs migrants de toutes origines qui vivent dans le pays, sensibiliser l'opinion à la situation précaire des travailleurs sans papiers, promouvoir le droit à l'éducation, à la sécurité social, à un salaire égal et à l'égalité des conditions de travail, plaider pour la régularisation des travailleurs sans papiers et promouvoir l'intégration des migrants dans la société marocaine.**

-  Il faut promouvoir le dialogue entre les pays d'origine, de transit et d'accueil afin de garantir l'harmonisation des lois et des politiques en faveur de la protection des migrants et de mettre en place des cadres mutuellement avantageux en faveur de leur protection.
-  Les syndicats peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion du respect des droits de l'homme, l'amélioration des conditions de travail et de vie des migrants sans papiers et de l'accès à la sécurité sociale, comme cela se fait actuellement au Timor-Leste et au Maroc (PICUM, 2005; Santos et al., 2013, Organisation démocratique du travail, 2013).
-  La présence sociale et économique des migrants sans papiers doit être prise en considération dans les pays d'accueil et des programmes de régularisation doivent être appliqués afin d'éviter l'exploitation et les abus. La régularisation facilite l'intégration sociale des migrants, en reconnaissant officiellement leur contribution non négligeable au marché de l'emploi (PICUM, 2005; IOM, 2008; UNHCR, OAS et OIM, 2009; UNHCR et OIM, 2010b; Waldropt-Bonair, 2013).
-  Il faut cesser de stigmatiser la migration irrégulière dans le discours public. Il faut encourager les États à adopter des mesures nationales et régionales en vue de lutter contre la xénophobie, la discrimination, les menaces et les attaques contre les migrants sans papiers. Des campagnes d'information peuvent par exemple être organisées, en étroite collaboration avec les médias, campagnes qui porteraient sur la contribution positive de la migration (OIM, 2008; UNHCR, OAS et OIM, 2009; UNHCR et OIM, 2010b).
-  Il y a lieu de s'interroger sérieusement sur l'efficacité des centres de rétention. En effet, ce système engendre non seulement de lourdes dépenses pour le pays d'accueil, mais il criminalise aussi les migrants sans papiers, exacerbant le coût humain et la souffrance des personnes concernées, notamment dans le cas des migrants vulnérables tels que les femmes enceintes ou les enfants. Des solutions alternatives doivent être envisagées, comme des




centres ouverts ou, dans certains cas, semi-ouverts, qui permettent aux migrants d'aller et venir librement ou sous certaines conditions. En cas de maintien des centres de rétention, il y a lieu d'assurer le respect des droits de l'homme, ainsi que des conditions de vie décentes (UNHCR, OAS et OIM, 2009; UNHCR et OIM, 2010b).

 Il convient de donner la préférence aux programmes de retour volontaire plutôt qu'aux expulsions et d'associer les rapatriés aux campagnes de sensibilisation axées sur les risques et les défis de la migration irrégulière qui ciblent les migrants potentiels (OIM, 2008; UNHCR, OAS et OIM, 2009).

 Il y a lieu d'organiser, dans les pays de transit et de destination, des activités de renforcement des capacités pour permettre aux agents de première ligne d'identifier les migrants vulnérables et de les diriger vers les services appropriés, comme ceux chargés du traitement des demandes d'asile et de l'assistance directe de même que de la protection des enfants et des victimes de la traite.

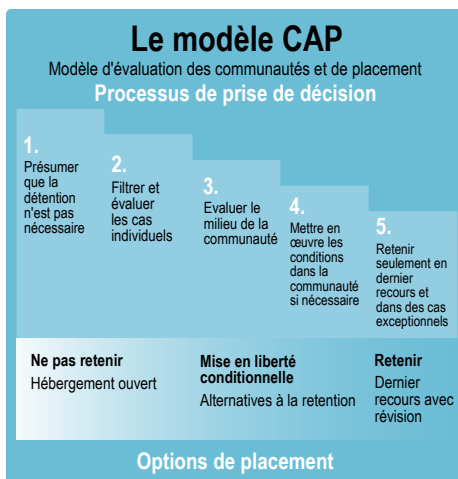
**Bonne pratique :**  
En 2006, l'Argentine a débuté la mise en œuvre du programme « Patria Grande », visant à régulariser les migrants en situation irrégulière originaires du Mercosur et des pays associés.


 Il convient de s'intéresser plus spécifiquement aux besoins des migrants particulièrement vulnérables en situation irrégulière, comme les femmes et les enfants, par exemple, mais aussi des migrants malades et âgés, des rescapés des naufrages et des migrants en détresse ou victimes de la traite, et de leur offrir une aide directe.

## Le modèle CAP

Le modèle baptisé « Community Assessment and Placement » (CAP) de l'International Detention Coalition (IDC) est un cadre conceptuel et pratique en cinq étapes destiné aux décideurs qui vise à veiller à ce que le recours à la rétention des migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile ne s'applique que lorsque aucun autre choix n'est possible, dans les cas exceptionnels, lorsque toutes les autres options ont été tentées ou jugées inappropriées.

Source : IDC, 2011.



 Il faut donner la priorité aux politiques visant à lutter contre l'exclusion sociale et l'inégalité des genres à l'encontre des femmes sans papiers et éviter les méthodes de gestion de la migration qui exposent les femmes à la violence et aux abus (PICUM, 2012). La protection des enfants migrants doit être garantie indépendamment de leur situation (UNHCR, OAS et OIM, 2009).

## 6. Références et lectures complémentaires

---

### **Achieng, M.**

- 2006 Managing Haitian migratory flows to the Dominican Republic: challenges and opportunities. Dans : *Inter-Caribbean migration and the conflict nexus* (T. Lesser, B. Fernandez-Alfaro, L. Cowie and N. Bruni. Ottawa, Canada, p. 343. [www.unhcr.org/4bfb92099.pdf](http://www.unhcr.org/4bfb92099.pdf).

### **Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)**

- 2007 Refugee protection and mixed migration: A 10-Point Plan of Action. UNHCR, janvier 2007. [www.refworld.org/pdfid/45b0c09b2.pdf](http://www.refworld.org/pdfid/45b0c09b2.pdf).
- 2012 *Yemen arrivals increase as Horn of Africa mixed migration hits all-time highs*. UNHCR Briefing Note, 28 août 2012. <http://www.unhcr.org/503ca18c9.html>.
- 2013 *A record 107,500 people reach Yemen in 2012 after risky sea crossing*. UNHCR, 15 janvier 2013. [www.unhcr.org/50f5377e11.html](http://www.unhcr.org/50f5377e11.html).

### **Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et Organisation internationale pour les Migrations (OIM)**

- 2010a *A long and winding road*. Regional conference on refugee protection and international migration. Mixed movements and irregular migration from the East and Horn of Africa to Southern Africa background paper. UNHCR/IOM, Daar es Salaam, septembre 2010. [www.unhcr.org/4c7fa45b6.pdf](http://www.unhcr.org/4c7fa45b6.pdf).
- 2010b Regional conference on refugee protection and international migration: mixed movements and irregular migration from the East and Horn of Africa to Southern Africa. Summary report. Daar es Salaam, 6-7 septembre 2010. [www.unhcr.org/4d7f7ef711.pdf](http://www.unhcr.org/4d7f7ef711.pdf).

### **Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), Organisation des États américains (OEA) et Organisation internationale pour les Migrations (OIM)**

- 2009 Regional conference on refugee protection and international migration in the Americas. Protection considerations in the context of mixed migration. Summary report. San José, 19-20 novembre 2009. [www.unhcr.org/4bf39baa9.html](http://www.unhcr.org/4bf39baa9.html).

### **Alami Machichi, H., M. Benradi, M. Khachani, M. M'Ghari et A. Zekri (coord.)**

- 2008 *De l'Afrique subsaharienne au Maroc : Les réalités de la migration irrégulière. Résultats d'une enquête socio-économique*. Association Marocaine d'études et de recherches sur les migrations (AMERM).

**Anatol, M., R.M. Kirton and N. Nanan**

2013 *Becoming an immigration magnet: Migrants' profiles and the impact of migration on human development in Trinidad and Tobago*. Observatoire ACP sur les Migrations/IOM, Bruxelles. [www.acpmigration-obs.org/TnImpactstudy](http://www.acpmigration-obs.org/TnImpactstudy).

**Bakewell O. and H. de Haas**

2007 African migrations: continuities, discontinuities and recent transformations. [www.imi.ox.ac.uk/about-us/pdfs/african-migrations-continuities-discontinuities](http://www.imi.ox.ac.uk/about-us/pdfs/african-migrations-continuities-discontinuities).

**Baldwin-Edwards, M.**

2006 *Between a rock and a hard place: North Africa as a region of emigration, immigration and transit migration*. Review of African Political Economy. [http://aei.pitt.edu/6365/1/Between\\_a\\_rock\\_FINAL.pdf](http://aei.pitt.edu/6365/1/Between_a_rock_FINAL.pdf).

**BBC News**

2013 Australia to send asylum-seekers to PNG. *BBC*, 19 juillet. [www.bbc.co.uk/news/world-asia-23358329](http://www.bbc.co.uk/news/world-asia-23358329).

**Brachet, J.**

2006 *D'une étape à l'autre: transit et transport dans les migrations (trans) sahariennes*. Workshop on African Migration research: methods and methodologies, 26/29 Novembre 2008, Rabat.

**Bryant, N.**

2013 Will new Nauru asylum center deliver Pacific Solution?. *BBC*, 20 juin. [www.bbc.co.uk/news/world-asia-22953103](http://www.bbc.co.uk/news/world-asia-22953103).

**Castles, S. and M.J. Miller**

2009 Migration in the Asia-Pacific region. Migration Information Source. [www.migrationinformation.org/feature/display.cfm?ID=733](http://www.migrationinformation.org/feature/display.cfm?ID=733).

**Cherti M. and P. Grant**

2013 Le mythe du transit. La migration subsaharienne au Maroc. Institute for public policy research (IPPR), Londres. [www.ccme.org.ma/images/documents/fr/2013/06/mythe-du-transit-maroc\\_FRE\\_June2013.pdf](http://www.ccme.org.ma/images/documents/fr/2013/06/mythe-du-transit-maroc_FRE_June2013.pdf)

**Cherti, M., J. Pennington and P. Grant**

2013 *Beyond borders. Human trafficking from Nigeria to the UK*. Institute for Public Policy Research (IPPR), Londres.

**Cifuentes Montoya, M.S. and R. Sai'I Au**

2007 *South-Sout Labour migration in Papua New Guinea: Which workers are filling the gap?*. Observatoire ACP sur les Migrations/OIM, Bruxelles. [www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/PNG%20Labour%20Migration.pdf](http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/PNG%20Labour%20Migration.pdf).

**De Haas, H.**

2007 *The Myth of invasion: Irregular migration from West Africa to the Maghreb and the European Union*. International Migration Institute, University of Oxford. [www.imi.ox.ac.uk/pdfs/Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20-%20Hein%20de%20Haas.pdf](http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/Irregular%20migration%20from%20West%20Africa%20-%20Hein%20de%20Haas.pdf).

2008 *The myth of invasion: The inconvenient realities of African migration to Europe*. The Third World Quarterly 2008 29(7): 1035-1322.

**El Yessa, A.**

2008 *Le droit à l'épreuve de la migration irrégulière en Mauritanie*. CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/48. European University Institute (EUI), Florence.

**Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO) - United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) and International organization for Migration (IOM)**

2011 *Assessment of the Current Situation, Trends, and Protection and Assistance Needs of Extracontinental Migrants and refugees in Mexico and Central America*. Latin American School of Social Sciences, 2011. [www.rcmvs.org/documentos/investigacion/FLACSO%20-%20diagnostico%20flujos%20extraregionales%20-%20Eng.pdf](http://www.rcmvs.org/documentos/investigacion/FLACSO%20-%20diagnostico%20flujos%20extraregionales%20-%20Eng.pdf).

**Ferguson, J.**

2006 The Haitian migrant minority in the Dominican Republic. In: *Inter-Caribbean migration and the conflict nexus* (T. Lesser, B. Fernandez-Alfaro, L. Cowie and N. Bruni. Ottawa, Canada, p. 308. [www.unhcr.org/4bfb92099.pdf](http://www.unhcr.org/4bfb92099.pdf).

**Fundasaun Mahein**

2013 *Border management and immigration control*. Dili. [www.fundasaunmahein.org/wp-content/uploads/2013/02/MNH\\_no-03\\_13022013Inglesh.pdf.pdf](http://www.fundasaunmahein.org/wp-content/uploads/2013/02/MNH_no-03_13022013Inglesh.pdf.pdf)

**Garrett, A. and A. Mahoney**

2006 Scope and nature of the trafficking phenomenon: a regional perspective. Dans : *Inter-Caribbean migration and the conflict nexus* (T. Lesser, B. Fernandez-Alfaro, L. Cowie and N. Bruni. Ottawa, Canada, p. 147. [www.unhcr.org/4bfb92099.pdf](http://www.unhcr.org/4bfb92099.pdf).

**Global Commission on International Migration (GCIM)**

2005 *Migration in an interconnected world: new directions for action*. GCIM, Genève. [www.queensu.ca/samp/migrationresources/reports/gcim-complete-report-2005.pdf](http://www.queensu.ca/samp/migrationresources/reports/gcim-complete-report-2005.pdf).

**Gong, S.**

2007 *Chinese workers in Africa*. Working paper. [www.international.ucla.edu/media/files/80.pdf](http://www.international.ucla.edu/media/files/80.pdf).

**Graeme, H.**

2005 *Migration in the Asia-Pacific region*. Global commission on International Migration, Genève. [www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/policy\\_and\\_research/gcim/rs/RS2.pdf](http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/policy_and_research/gcim/rs/RS2.pdf).

**Kairi Consultants Ltd.**

2013 *Human mobility in the Caribbean: circulation of skills and immigration from the South*. Observatoire ACP sur les Migrations/IOM, ACP Observatory on Migration/IOM, Brussels. [www.acpmigration-obs.org/CaribbeanHumanMobility](http://www.acpmigration-obs.org/CaribbeanHumanMobility).

**Hamilton, K.**

2004 *East Timor: Old migration challenges in the World's newest Country.* Migration Information Source, [www.migrationinformation.org/feature/display.cfm?ID=213](http://www.migrationinformation.org/feature/display.cfm?ID=213).

**Horwood, C.**

2009 *In pursuit of the Southern dream: Victims of necessity. Assessment of the irregular movement of men from East Africa and the Horn to South Africa.* OIM, Genève. [http://publications.iom.int/bookstore/free/In\\_Pursuit\\_of\\_the\\_Southern\\_Dream.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/In_Pursuit_of_the_Southern_Dream.pdf).

**Human Rights Watch**

2006 *Stemming the flows. Abuses against migrants, asylum seekers and refugees.* HRW, Septembre 2006. [www.hrw.org/reports/2006/libya0906/libya0906webwcover.pdf](http://www.hrw.org/reports/2006/libya0906/libya0906webwcover.pdf).

**International Council on Human Rights Policy (ICHRP)**

2010 *Irregular migration, migrant smuggling and human rights: towards coherence.* ICHR, Genève. [www.ichrp.org/files/reports/56/122\\_report\\_en.pdf](http://www.ichrp.org/files/reports/56/122_report_en.pdf).

**International Detention Coalition**

2011 *There are Alternatives. A Handbook for preventing unnecessary immigration detention.* IDC, Melbourne, 2011. <http://idcoalition.org/cap/handbook/>.

2013 *Migration, criminalization, Language.* 1 Novembre 2013. <http://idcoalition.org/migration-criminalisation-language/>.

**International Federation for Human Rights (FIDH), Justice without borders for Migrants (JSFM) and Migreurop**

2012 *Libya: the hounding of migrants must stop.* [www.fidh.org/IMG/pdf/libyemigrantsuk-ld.pdf](http://www.fidh.org/IMG/pdf/libyemigrantsuk-ld.pdf).

**Laughland, O.**

2013 *Nauru detention center burns down.* *The Guardian*, 20 juillet. <http://www.theguardian.com/world/2013/jul/20/nauru-detention-centre-burns-down>

**Liberti, S.**

2008 *A Sud di Lampedusa.* Minimum Fax, Rome.

**Manente, L.**

2012 *Migration extrarégionale Sud-Sud: aperçu des tendances émergentes.* Observatoire ACP sur les Migrations/IOM, Bruxelles.

**Médecins Sans Frontières (Doctors Without Borders)**

2013 *Violence, vulnerability and migration: trapped at the Gates of Europe. A report on Sub-Saharan migrants in an irregular situation in Morocco.* [www.doctorswithoutborders.org/publications/reports/2013/Trapped\\_at\\_the\\_Gates\\_of\\_Europe.pdf](http://www.doctorswithoutborders.org/publications/reports/2013/Trapped_at_the_Gates_of_Europe.pdf).

**Melde, S.**

- 2011 *De l'évidence à la mise en œuvre – Faciliter la migration de travail pour le développement. Opportunité et défis des migrations de travail sud-sud.* Document préparé pour la réunion thématique du Forum mondial sur les Migrations et le développement se tenant en Afrique de l'Ouest en octobre 2011. Observatoire ACP sur les Migrations/OIM. [www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/BN%20travail%20A%20FR.pdf](http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/BN%20travail%20A%20FR.pdf).

**Melde, S. and B. El Mouaatamid**

- 2011 *Un phénomène mondial aux signes invisibles: La traite des êtres humains en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes et dans le Pacifique.* Observatoire ACP sur les Migrations/OIM, Bruxelles.

**Mohamed-Saleh, S.N.**

- 2008 *La migration irrégulière en Mauritanie.* CARIM notes d'analyse et de synthèse 2008/52. [http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/10097/CARIM\\_AS%26N\\_2008\\_52.pdf?sequence=1](http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/10097/CARIM_AS%26N_2008_52.pdf?sequence=1).

**Murrugarra, E., L. Iarrison and M. Sasin (Eds.)**

- 2011 *Migration and poverty. Towards better opportunities for the poor.* Banque Mondiale, Washington D.C.

**Nations unies, Département des affaires économiques et sociales (ONU DAES)**

- 2011 Trends in International Migrant Stock: Migrants by Age and sex. United Nations database. <http://esa.un.org/MigAge/>.

**Ndiaye M. and N. Robin**

- 2010 *Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest : une dynamique de régionalisation articulée à la mondialisation.* IMI Working Papers No. 23, Oxford. [www.imi.ox.ac.uk/pdfs/imi-working-papers/wp23-ndiaye-robin](http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/imi-working-papers/wp23-ndiaye-robin).

**Observatoire ACP sur les Migrations**

- 2011 *Guide de recherche sur les migrations. Migrations sud-sud et développement.* Observatoire ACP sur les Migrations/OIM, Bruxelles. [www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/FR-Obs-ACP-Guide-de-recherFina-06112012.pdf](http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/FR-Obs-ACP-Guide-de-recherFina-06112012.pdf).

**Oyeniya, B. A.**

- 2013 *Internal migration in Nigeria. A positive contribution to Human Development.* ACP Observatoire ACP sur les Migrations/OIM. [www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/Internal%20Migration%20Nigeria.pdf](http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/Internal%20Migration%20Nigeria.pdf).

**Oomen, M.J.**

- 2013 Migration de retour Sud-Sud: Défis et opportunités. Observatoire ACP sur les Migrations/OIM. [www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/FR-BN-09-Return.pdf](http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/FR-BN-09-Return.pdf).

**Organisation internationale pour les Migrations (OIM)**

- n.d. *Asia and the Pacific: regional overview.* OIM. [www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/where-we-work/asia-and-the-pacific.html](http://www.iom.int/cms/en/sites/iom/home/where-we-work/asia-and-the-pacific.html).

- 2008 Challenges of Irregular migration: addressing mixed migration flows. Discussion note. International dialogue on migration, 7 Novembre 2008. [www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/about\\_iom/en/council/96/MC\\_INF\\_294.pdf](http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/about_iom/en/council/96/MC_INF_294.pdf).
- 2009 Irregular migration and mixed flows: IOM's approach. MC/INF/297. OIM, Genève, 19 Octobre 2009. [www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/human-rights-migration-november-2009/mixed-migration-flows-presentation.pdf](http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/human-rights-migration-november-2009/mixed-migration-flows-presentation.pdf).
- 2007 *Glossaire de la migration*. IOM, Genève. [www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published\\_docs/serial\\_publications/glossary9\\_fren.pdf](http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/serial_publications/glossary9_fren.pdf).
- 2012 *Migrants caught in crisis. The IOM experience in Libya*. OIM, Genève. [http://publications.iom.int/bookstore/free/MigrationCaughtinCrisis\\_forweb.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/MigrationCaughtinCrisis_forweb.pdf).
- 2013 *Health vulnerabilities study of mixed migration flows from the East and Horn of Africa and the Great Lakes Region to Southern Africa. Executive summary findings from the formative stage*. OIM, Genève. [http://publications.iom.int/bookstore/free/Migration\\_Health\\_Study\\_FINALweb.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/Migration_Health_Study_FINALweb.pdf).

#### **Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants (PICUM)**

- 2005 *Ten ways to protect undocumented migrant workers*. PICUM, Bruxelles. <http://picum.org/picum.org/uploads/publication/Ten%20Ways%20to%20Protect%20Undocumented%20Migrant%20Workers%20EN.pdf>.
- 2012 *Strategies to end double violence against undocumented women: protecting rights and ensuring justice*. PICUM, Bruxelles.
- 2013 *Beyond irregularity. A resource guide for civil society organizations in Nigeria advocating for undocumented migrants' rights throughout the migration process*. PICUM, Bruxelles.

#### **Politzer, M.**

- 2008 *China and Africa: Stronger migration ties means more migration*. Migration Information source, Migration Policy Institute, 8 aout 2008. [www.migrationinformation.org/feature/display.cfm?ID=690](http://migrationinformation.org/feature/display.cfm?ID=690).

#### **Regional Mixed Migration Secretariat**

- 2013 *Migrants smuggling in the Horn of Africa & Yemen*. RMM, Nairobi, juin 2013. [www.regionalmms.org/fileadmin/content/gallery/Migrant\\_Smuggling\\_in\\_the\\_Horn\\_of\\_Africa\\_and\\_Yemen\\_report.pdf](http://www.regionalmms.org/fileadmin/content/gallery/Migrant_Smuggling_in_the_Horn_of_Africa_and_Yemen_report.pdf).

#### **Regional Thematic Working Group on International Migration including Human Trafficking**

- 2008 *Situation report on international migration in South-East Asia*. Bangkok. [http://publications.iom.int/bookstore/free/Situation\\_Report.pdf](http://publications.iom.int/bookstore/free/Situation_Report.pdf).

#### **Salem, Z. A.**

- 2010 *La migration irrégulière de, vers et à travers la Mauritanie: quelques aspects sociopolitiques*. CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/58. [http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/14631/CARIM\\_ASN\\_2010\\_58.pdf?sequence=1](http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/14631/CARIM_ASN_2010_58.pdf?sequence=1).

**Santos, T. et C.A Florindo**

- 2013 *Labour needs and migration patterns in Timor-Leste: Recent irregular immigration from South-East Asia*. Observatoire ACP sur les Migrations/OIM, Bruxelles. [www.acpmigration-obs.org/Timor-LestelrregularMigration](http://www.acpmigration-obs.org/Timor-LestelrregularMigration).

**Schloenhardt, A.**

- 2001 *Trafficking in migrants: Illegal migration and organized crime in the Australia and the Asia Pacific region*. International journal of the Sociology of Law, 2001, 29, 331-378.

**Tabapssi, T.**

- 2010 La migration irrégulière de, vers et à travers le Niger. CARIM notes d'analyse et de synthèse 2010/47. [http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/14402/CARIM\\_ASN\\_2010\\_47.pdf?sequence=1](http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/14402/CARIM_ASN_2010_47.pdf?sequence=1).

**Thomas-Hope, E.**

- 2002 Human trafficking in the Caribbean and the Human Rights of migrants. University of West Indies, Mona, Jamaica. [www.eclac.org/celade/noticias/paginas/2/11302/Thomas-Hope.pdf](http://www.eclac.org/celade/noticias/paginas/2/11302/Thomas-Hope.pdf).
- 2003 Irregular migration and asylum seekers in the Caribbean. Discussion paper N. 2003/48. United Nations University/WIDER. [www.wider.unu.edu/publications/working-papers/discussion-papers/2003/en\\_GB/dp2003-048/](http://www.wider.unu.edu/publications/working-papers/discussion-papers/2003/en_GB/dp2003-048/).

**United Republic of Tanzania, Ministry of Home Affairs, Ministerial task force on irregular migration**

- 2008 *Report on the situation of irregular migration in Tanzania*. Ministerial task force on irregular migration. Daar es Salaam, avril 2008. [www.unhcr.org/50a4c8a39.pdf](http://www.unhcr.org/50a4c8a39.pdf).

**Van Moppes, D.**

- 2006 *The African migration movement: routes to Europe*. Migration and development series working paper n. 5, Radboud University, Nijmegen. <http://socgeo.ruhosting.nl/html/files/migration/migration5.pdf>.

**Waldropt-Bonair, L-A., J. Sherma Foster, G. Grey and S. Alfonso**

- 2013 *Invisible immigrants: a profile of irregular migration, smuggling of migrants and trafficking in persons in Trinidad and Tobago*. Observatoire ACP sur les Migrations/OIM. [www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/TnT%20Irregular%20migration%20report.pdf](http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/TnT%20Irregular%20migration%20report.pdf).

**Documents légaux**

**Nations unies**

- 2000 Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. [https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=ind&mtmsg\\_no=xviii-12-b&chapter=18&lang=fr&clang=fr](https://treaties.un.org/pages/viewdetails.aspx?src=ind&mtmsg_no=xviii-12-b&chapter=18&lang=fr&clang=fr).



- 2000      Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. [www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf](http://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf).

#### **Assemblée générale des Nations unies**

- 1975      Measures to ensure the human rights of all migrants workers. 3449, 2433<sup>rd</sup> plenary meeting, 9 December 1975, paragraph 2. [www.worldlii.org/int/other/UNGARsn/1975/87.pdf](http://www.worldlii.org/int/other/UNGARsn/1975/87.pdf).

#### **Conseil de l'Europe**

- 2006      Resolution 1509, Droits fondamentaux des migrants irréguliers. <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta06/Fres1509.htm>.

#### **Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)**

- 2007      ASEAN declaration on the protection and promotion and promotion of the rights of migrant workers, 13 janvier 2007. [www.asean.org/communities/asean-political-security-community/item/asean-declaration-on-the-protection-and-promotion-of-the-rights-of-migrant-workers-3](http://www.asean.org/communities/asean-political-security-community/item/asean-declaration-on-the-protection-and-promotion-of-the-rights-of-migrant-workers-3).







**Observatoire ACP sur les migrations**  
 20, rue Belliardstraat (7ème étage)  
 1040 Bruxelles - Belgique  
 Tél.: +32 (0)2 894 92 30 - Fax: +32 (0)2 894 92 49  
 ROBrusselsACP@iom.int - www.acpmigration-obs.org



Une initiative du Secrétariat ACP, financée par l'Union européenne,

mise en œuvre par l'OIM et avec le soutien financier de la Suisse, de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA

